



DIJON BOURGOGNE INVEST

40 AVENUE DU DRAPEAU
21000 DIJON

Comptes Annuels du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Experts Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés :**

- Éric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU

Adresse

Parc Valmy - Le Quatuor
36 Rue Jeanne Barret
21000 DIJON

Tél : 03.80.72.22.10 / 03.80.72.93.72

E mail : acc@experts-acc.fr

www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 €
RCS DIJON B 415 191 378
Inscrite à l'Ordre Régional des Experts Comptables
de Bourgogne Franche Comté et sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-
Dijon

Sommaire

Bilan et Résultat Association ANC2022 06	5
Annexes Associations ANC2022 06	15
PREAMBULE	15
EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	16
PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	18
REGLES GENERALES	18
CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	18
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION	19
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	21
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	22
AUTRES INFORMATIONS	23
Soldes intermédiaires de gestion	25

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise DIJON BOURGOGNE INVEST pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 25 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	804 749,02	Euros
Chiffre d'affaires	21 696,40	Euros
Résultat net comptable	49 384,96	Euros

Fait à DIJON
Le 27/05/2026

Signé par Eric Corret
Le 27 mai 2026



doc_eWZZ
tx_aVm0vd9yoLi8

Cabinet Audit Conseil Comptabilité
Éric CORRET
Expert-Comptable

Bilan et Résultat Association ANC2022 06

DIJON BOURGOGNE INVEST

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19	19				
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 956	18 367	9 589	1,19	8 080	0,97
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	27 975	18 386	9 589	1,19	8 080	0,97
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances	18 379		18 379	2,28	35 539	4,26
Charges constatées d'avance	81 460		81 460	10,12	79 837	9,57
Disponibilités	695 321		695 321	86,40	710 403	85,19
TOTAL (III)	795 160		795 160	98,81	825 780	99,03
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	823 135	18 386	804 749	100,00	833 859	100,00

Audit Conseil Comptabilité

DIJON BOURGOGNE INVEST

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Ventes de biens et services													
- Ventes de prestations de services		21 696		1,72		26 000		2,09		-4 304		-16,54	
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 200 000		95,11		1 221 000		97,91		-21 000		-1,71	
- Ressources liées à la générosité du public													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		40 000		3,17						40 000		N/S	
Autres produits		4		0,00		0		0,00		4		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		1 261 700		100,00		1 247 000		100,00		14 700		1,18	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Autres achats et charges externes		721 909		57,22		675 808		54,19		46 101		6,82	
Impôts, taxes et versements assimilés		15 586		1,24		10 937		0,88		4 649		42,51	
Salaires et traitements		331 322		26,26		288 005		23,10		43 317		15,04	
Cotisations sociales		133 394		10,57		117 144		9,39		16 250		13,87	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 342		0,42		5 012		0,40		330		6,58	
Dotations aux provisions		4 761		0,38		77 089		6,18		-72 328		-93,81	
Autres charges		2		0,00		343		0,03		-341		-99,41	
Total des charges d'exploitation (II)		1 212 315		96,09		1 174 338		94,17		37 977			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		49 385		3,91		72 663		5,83		-23 278		-32,03	
PRODUITS FINANCIERS:													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et													
Total des produits financiers (III)													
CHARGES FINANCIERES:													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placement et													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)													
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		49 385		3,91		72 663		5,83		-23 278		-32,03	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:													
Total des produits exceptionnels (V)													
CHARGES EXCEPTIONNELLES:													
Total des charges exceptionnelles (VI)													
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)													
Total des produits (I + III + V)		1 261 700		100,00		1 247 000		100,00		14 700		1,18	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 212 315		96,09		1 174 338		94,17		37 977		3,23	
EXCEDENT OU DEFICIT		49 385		3,91		72 663		5,83		-23 278		-32,03	

Audit Conseil Comptabilité

DIJON BOURGOGNE INVEST

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19	19				
2050000000 Concessions et droits similaires	19		19	0,00	19	0,00
2805000000 Concessions et droits similaires		19	-19	0,00	-19	0,00
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 956	18 367	9 589	1,19	8 080	0,97
2183000000 Matériel de bureau et informatique	20 871		20 871	2,59	14 021	1,68
2184000000 Mobilier	7 084		7 084	0,88	7 084	0,85
2818300000 Matériel de bureau et informatique		15 335	-15 335	-1,90	-10 621	-1,26
2818400000 Mobilier		3 032	-3 032	-0,37	-2 404	-0,28
Immobilisations financières						
TOTAL (II)	27 975	18 386	9 589	1,19	8 080	0,97
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres créances	18 379		18 379	2,28	35 539	4,26
4010000000 Fournisseurs					539	0,06
4091000000 Fournis. - Avanc. & acompt. sur cdes	1 390		1 390	0,17		
4251000000 REPRISE AVANCE FRAIS BUGHIN	500		500	0,06	500	0,06
4251100000 AVANCE PERMANENTE LADISA SUR FRAIS	500		500	0,06	500	0,06
4375000000 SWILE TITRES RESTAURANTS	1 338		1 338	0,17		
4410000000 Etats- Subventions et aides a recevoir					33 000	3,96
4482000000 Etat - Produits a recevoir	1 667		1 667	0,21		
4670000000 Divers cptes deb. et prod. a recevoir	12 984		12 984	1,61		
4671000000 AUTRES COMPTES DEBITEURS/CREDITEURS					1 000	0,12
Charges constatées d'avance	81 460		81 460	10,12	79 837	9,57
4860000000 Charges constatees d'avance	81 460		81 460	10,12	79 837	9,57
Disponibilités	695 321		695 321	86,40	710 403	85,19
5121200000 CAISSE D'EPARGNE	695 321		695 321	86,40	710 403	85,19
TOTAL (III)	795 160		795 160	98,81	825 780	99,03
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	823 135	18 386	804 749	100,00	833 859	100,00

Audit Conseil Comptabilité

DIJON BOURGOGNE INVEST

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Ventes de biens et services													
- Ventes de prestations de services													
7060000000 Prestations de services													
7088000000 Autres produits d'activités annexes													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation													
7410000000 Suventions d exploitation													
7442000000 Subvention Dijon Métropole													
7445000000 Autres agglomérations BFC													
- Ressources liées à la générosité du public													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions													
7815000000 Reprises sur provisions d exploitation													
Autres produits													
7580000000 Autres produits													
Total des produits d'exploitation (I)		1 261 700	100,00	1 247 000	100,00	14 700	1,18						
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Autres achats et charges externes													
6040110000 HONORAIRES DE COMMUNICATION													
6040210000 PRESTATIONS PHOTOGRAPHIQUES & VIDEO													
6040310000 PRESTATION CREA ET MAJ SITE INTERNET													
6040410000 ANCORIS PRESTAT DE PROSPECTION													
6040420000 PROSPECTION ACCEOR													
6040520000 PRESTATION CMR - BOURGOGNEMOBILITY													
6040610000 HEBERGEMENT SITE INTERNET BASE DONN													
6040620000 ABONNEMENTS LINKEDIN													
6040710000 CRM SALESFORCE ABTS LICENCES													
6040720000 CRM CENTRIC ADAPTATION SALESFORCES													
6040910000 TRADUCTIONS													
6040920000 CONCEPTION GRAPHIQUE KAKEMONOS													
6064300000 PHOTOCOPIES AUTRES FOURNISSEURS													
6064400000 FOURNITURES DE BUREAU													
6064900000 FOURNITURES DIVERSES													
6132000000 Locations immobilières													
6135100000 LEASING IMPRIMANTE AMG													
6135200000 ABONNEMENTS AUX LOGICIELS ADOBE ET AUTRES													
6135300000 LOCATION BOX LOCAKASE													
6140000000 Charges locatives et de copropriété													
6156400000 MAINTENANCE INFORMATIQUE													
6161100000 ASSURANCE RC													
6183200000 ABONNEMENTS DOCUMENTATION													
6183310000 CAPFI ABONNEMENT BASE DE DONNEES													
6183320000 FIRSTECO ABT 3 ACCES													
6183330000 BASE DONNEES STE.COM													
6185000000 Frais de colloques, sémin , confer													
6226100000 EXPERT COMPTABLE													
6226200000 HONORAIRES CAC													
6226300000 HONORAIRES DIVERS													
6227000000 Frais d'actes et de contentieux													
6231110000 JOURNAL DU PALAIS INSERTIONS													
6231120000 ANNONCE DECIDEUR - 3 MAI MEDIA													
6231130000 INSERTION PUB LE POINT PAPIER CMIMEDIA													
6231210000 LES ECHOS INSERTIONS WEB													
6231220000 LE POINT INSERTIONS DIGITALES													
6231230000 INSERTIONS LE MONDE DIGITAL													

Audit Conseil Comptabilité

DIJON BOURGOGNE INVEST

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges d'exploitation (II)	1 212 315	1 174 338	37 977	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	49 385	72 663	-23 278	-32.03
PRODUITS FINANCIERS: Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
Total des produits financiers (III)				
CHARGES FINANCIERES: Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	49 385	72 663	-23 278	-32.03
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Total des produits (I + III + V)	1 261 700	1 247 000	14 700	1.18
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 212 315	1 174 338	37 977	3.23
EXCEDENT OU DEFICIT	49 385	72 663	-23 278	-32.03
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole				
TOTAL				

Audit Conseil Comptabilité

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 804 749,02 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 49 384,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/03/2026 par les dirigeants.

En chiffres, à fin 2025, DBI compte 382 ambassadeurs, 1300 visites mensuelles du site internet et 682 abonnés à la page Instagram.

Le 4 décembre 2025, une 1^{ère} soirée des ambassadeurs, organisée par DBI, réunissant plus de 350 personnes s'est déroulée au DFCO.

➤ Nouveautés dans l'activité :

DBI a poursuivi en 2025 deux opérations majeures.

DSBI a organisé le 23 septembre 2025 la 2^{ème} édition de « Welcome to Dijon » à la CIGV pour accueillir les nouveaux arrivants en entreprise.

Environ 150 entreprises et plus d'une vingtaine de partenaires se sont associés à cet évènement, qui sera reconduite le 15 septembre 2026 à La Vapeur.

En novembre 2025, DBI et les partenaires de l'opération 'Village by CA, Agronov, Vitagora et DECA-BFC) ont organisé la 2^{ème} édition challenge « Agri food », sous un format nouveau de learning expédition, pour capter des projets de start-ups intéressées à venir s'ancrer et se développer dans le territoire.

DBI a attiré 10 start-ups dans ce cadre et effectue un suivi avec ses partenaires.

➤ Soutien aux projets de partenariat à fort impact territorial :

A ce titre, DBI a conduit un intense travail de prescription auprès des foncières, investisseurs et acteurs immobiliers français et internationaux organisant la présence de la métropole de Dijon tant au MIPIM (salon international de l'immobilier d'entreprise) en mars 2025 qu'au SIMI (salon national de l'immobilier d'entreprise) en décembre 2025.

Il résulte de ce travail de fond, conduit depuis 2022, l'arrivée de deux villages d'entreprises : le premier porté par la société PROUDREED a fait l'objet d'une première pierre le 5 février 2026 et se concrétisera par un 1^{er} bâtiment de 6 000 m² fin 2026 (sur un total d'environ 18 000 m²).

Le second, plus au sud, porté par le groupe francilien SPIRIT confirme son investissement pour une livraison de cellules à la vente dès 2027.

Depuis 3 ans, DBI accompagne également le projet de revitalisation de la Chocolaterie dont la programmation qui porte sur plus de 50 000 m² est désormais achevée, les PC délivrés et les premiers contrats en cours de signature avec des futurs utilisateurs.

DBI a orienté de nombreux prospects sur les sites publics aménagés par la SPLAAD, notamment Beauregard et Ecoparc.

Elle suit activement le projet de futur site totem du numérique et de la tech à Dijon, engagé activement depuis 2025, et qui devrait voir le jour en 2027. Elle y relaie des intentions d'investissement, notamment d'écoles susceptibles de s'y installer et s'implique fortement dans ce projet structurant pour la dynamique d'innovation du territoire.

➤ Projets défensifs :

DBI a suivi le dossier TETRA-PAK, accompagnant la métropole dans la mise en œuvre du processus de loi Florange au cours du 1^{er} semestre 2025, puis, JLL, la société mandatée pour la cession du site.

Elle suit également le dossier JTEKT, engagé dans PSE portant sur 88 emplois et a soutenu le groupe SAVOYE dans la période précédant l'arrivée et la mise en œuvre d'un nouveau management.

Plus généralement, DBI est membre actif du comité des acteurs piloté par la DDETS pour animer les conventions de revitalisation.

Grâce à l'action de DBI, trois PME locales ont pu bénéficier dans ce cadre d'une aide directe au recrutement portant sur 5 embauches en CDI.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19			19
Immobilisations corporelles	21 105	6 850		27 956
TOTAL	21 124	6 850		27 975

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	19			19
TOTAL I	19			19
Installations générales, agencements divers	2 404	628		3 032
Matériel de bureau et informatique	10 621	4 713		15 335
TOTAL II	13 025	5 342		18 367
TOTAL GENERAL (I+II)	13 044	5 342		18 386

Le logiciel ne permet pas à la clôture 31/12/2025, d'établir un état conforme au règlement ANC 2022-06. Cependant, les durées d'amortissement sont mentionnées en page 19 de l'annexe des comptes annuels. Par ailleurs, l'intégralité des immobilisations est amortie selon le mode linéaire.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Autres créances	17 902	17 902	
Charges constatées d'avance	81 460	81 460	
TOTAL	99 362	99 362	

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	14 173
TOTAL	14 173

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 41 850 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 3,85%
- le taux moyen des charges sociales : 45%

=> Montant de l'engagement estimé au 31/12/2025 = 41 850€

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non cadres	3	
TOTAL	8	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 656€.

Soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	du 01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises					
- Cout direct d'achat					
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale (I)					
<i>Taux de marge commerciale</i>	%	%	%		
+ Production vendue	21 696	26 000	10 406	-16,54	149,86
+ Production stockée					
+ Production immobilisée					
Production de l'exercice	21 696	26 000	10 406		
- Matières premières et approvisionnements consommés	158 275	154 588	96 639	2,39	59,96
- Sous traitance directe	-136 579	-128 588	-86 233		
Marge brute sur production (II)	-136 579	-128 588	-86 233		
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>-629,50 %</i>	<i>-494,57 %</i>	<i>-828,69 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	-136 579	-128 588	-86 233		
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>-629,50 %</i>	<i>-494,57 %</i>	<i>-828,69 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	563 634	521 221	612 996	8,14	-14,96
Valeur ajoutée produite	-700 213	-649 808	-699 229		
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>-3227,32 %</i>	<i>-2499,26 %</i>	<i>-6719,48 %</i>		
+ Subventions d'exploitation	1 200 000	1 221 000	1 248 941	-1,71	-2,23
- Impôts, taxes et versements assimilés	15 586	10 937	7 133	42,51	53,33
- Salaires et traitements	331 322	288 005	272 998	15,04	5,50
- Cotisations sociales	133 394	117 144	112 587	13,87	4,05
Excédent brut d'exploitation	19 486	155 106	156 993		
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>89,81 %</i>	<i>596,56 %</i>	<i>1508,67 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions	40 000		16 068	N/S	100
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 342	5 012	5 341	6,58	-6,15
- Dotations aux provisions sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur actif circulant					
- Dotations aux provisions pour risques et charges	4 761	77 089		-93,81	N/S
+ Autres produits de gestion courante	4	0	689	N/S	100
- Autres charges de gestion courante	2	343	155	-99,41	121,29
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	49 385	72 663	168 253		
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>227,62 %</i>	<i>279,47 %</i>	<i>1616,89 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participations					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés					
+ Reprises sur provisions financières					
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions					
- Intérêts et charges assimilées					
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts	49 385	72 663	168 253		
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>227,62 %</i>	<i>279,47 %</i>	<i>1616,89 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
+ Reprises sur dépréciations et provisions					
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel					
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôt sur les bénéfices					
Résultat Net Comptable	49 385	72 663	168 253		
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>227,62 %</i>	<i>279,47 %</i>	<i>1616,89 %</i>		



ASSOCIATION DIJON BOURGOGNE INVEST

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

 Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7 rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Besançon - Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342


AUDECIA
EXPERTS EN CROISSANCE
CABINET
ADHÉRENT

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels, dans la note « Changement de méthode comptable ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Bureau exécutif et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

- ✕ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✕ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✕ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DIJON, le 27 mai 2026



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN

DIJON BOURGOGNE INVEST**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise	577 677	71,78	505 014	60,56
. Fonds propres statutaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Excédent ou déficit de l'exercice	49 385	6,14	72 663	8,71
Situation nette (sous total)	627 062	77,92	577 677	69,28
TOTAL (I)	627 062	77,92	577 677	69,28
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	41 850	5,20	77 089	9,24
TOTAL (III)	41 850	5,20	77 089	9,24
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 404	6,39	109 555	13,14
Dettes fiscales et sociales	83 956	10,43	69 539	8,34
Autres dettes	478	0,06		
TOTAL (IV)	135 837	16,88	179 093	21,48
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	804 749	100,00	833 859	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

DIJON BOURGOGNE INVEST

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 29/03/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

➤ Gouvernance :

En 2025, la gouvernance de Dijon Bourgogne Invest (DBI) n'a pas connu de changement notable. Le bureau exécutif se compose de 18 membres, dont 15 chefs d'entreprise. Il a poursuivi à bon rythme ses activités, sous la conduite de sa présidente Mme Catherine PETITJEAN, se réunissant à 8 reprises tout au long de l'année, et conduisant son Assemblée Générale annuelle (conformément à ses obligations statutaires) le 19 mai 2025.

La présidente de DBI est associée depuis 2024 aux réunions de la gouvernance économique qui se réunit autour du président de la métropole de Dijon à peu près tous les trimestres.

➤ Moyens :

Les moyens de l'agence sont stables depuis sa création avec un total de 7 collaborateurs (dont un apprenti depuis 2024), et un budget annuel de 1,2M€.

DBI occupe environ 100 m² de locaux au sein de l'hôtel de métropole.

Un chargé de communication a renforcé l'équipe à partir du 1^{er} mars 2025. DBI compte désormais un total de 8 collaborateurs dont 7 en contrat à durée indéterminée et une apprentie.

➤ Résultats chiffrés :

L'activité de DBI a conduit à des prises de décision d'implantation significatives en 2025 : **26 au total pour un total de 690 emplois additionnels (à 3 ans).**

Les prises de décision se répartissent de façon équilibrée entre projets endogènes et exogènes : 15 entreprises autour de projets d'extension ou de relocalisation endogènes (créant 320 emplois additionnels à 3 ans) et 11 entreprises autour de projets exogènes (créant 370 emplois additionnels à 3 ans).

En 2025, 31% des implantations se situe dans les grandes filières métropolitaines (santé, agro-alimentaire et numérique).

Au total donc, depuis octobre 2022, date à laquelle l'agence a commencé à opérer, Dijon Bourgogne Invest a accompagné 76 implantations / extensions ayant créé 1 408 emplois nouveaux.

Le travail de prospection de DBI a pris de l'ampleur avec la réalisation de deux opérations à l'international, l'une au Japon en avril 2025 et l'autre en Suisse à l'automne 2025.

➤ Renouvellement de la convention triennale pour la période 2025 - 2027 :

Une convention pluri annuelle de financement a été délibérée favorablement par le bureau métropolitain du 12/12/2024 et signée le 12/01/2025.

Elle relie la métropole et DBI pour les années 2025 à 2027 inclus, à raison d'une aide financière de 1,2M€ par an.

L'année 2025 était donc la première année de mise en œuvre de la convention passée avec la métropole.

➤ Evolution du périmètre d'intervention :

L'agence a joué un rôle essentiel dans la dynamique de création et de lancement de la marque d'attractivité « Nous sommes Dijon Bourgogne » destinée à porter un récit et des actions communes de promotion du territoire ainsi qu'à développer un réseau d'ambassadeurs (conformément à l'article 2 des statuts qui prévoit que DBI s'occupe de la « fédération et l'animation d'un réseau d'acteurs et d'ambassadeurs »).

La conférence de presse de lancement a eu lieu le 14 janvier 2025 et la montée en puissance de la marque d'attractivité du territoire s'est déployée tout au long de l'année 2025 : réalisation de 4 vidéos de promotion, d'une plaquette de présentation généraliste, production de goodies et livraison d'un site internet dédié.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2025** ont été élaborés conformément aux dispositions du **Plan Comptable Général** : règlement 2014-03 et conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont également conformes aux règlements comptables émis par l'Autorité des normes comptables, et notamment au **règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022**, relatif à la mise à jour du Plan Comptable Général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des **coûts historiques**.

Seules les informations significatives sont présentées. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en **euros**.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application du **règlement ANC n°2022-06**, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifiant le Plan Comptable Général.

La première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels 2025 de la société.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	505 014	72 663			577 677
Excédent ou déficit de l'exercice	72 663	-72 663			49 385
Situation nette	577 677				627 062
TOTAL	577 677				627 062

Variation des fonds dédiés

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Autres provisions pour risques et charges	40 000		40 000	
TOTAL	40 000		40 000	

Tableau des provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour pensions obligatoires similaires	37 089	4 761		41 850
TOTAL (II)	37 089	4 761		41 850

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	51 404	51 404		
Dettes fiscales et sociales	83 956	83 956		
Autres dettes	478	478		
TOTAL	135 837	135 837		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	18 940
Dettes fiscales et sociales	54 208
Autres dettes	478
TOTAL	73 625



ASSOCIATION DIJON BOURGOGNE INVEST

40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

 Pierre CLEON
Louis MARTIN
Thomas PAULIN
Nicolas SAILLARD

Tél : 03 80 53 18 53 / cmb@eccmb.com / cleon-martin-broichot.com
7 rue Marguerite Yourcenar - CS 67916 - 21079 Dijon Cedex

SARL au capital de 450 000 euros inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes, rattachée à la Compagnie Régionale de Besançon - Dijon - R.C.S. Dijon B 343 723 342


AUDECIA
EXPERTS EN ASSURANCE
CABINET
ADHÉRENT

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ORGANE DELIBERANT

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

→ Avec « DIJON METROPOLE » :

Nature et objet : Mise à disposition de locaux, sis 40 avenue du Drapeau à DIJON (21000), à compter du 1^{er} janvier 2022.

Modalités : L'Association DIJON BOURGOGNE INVEST a supporté un loyer de 15 116,40 euros et des charges de 2 358,44 euros au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

Fait à DIJON, le 27 mai 2026



Le commissaire aux comptes
CLEON MARTIN BROICHOT et Associés
T. PAULIN